

Notification 2021/007

18 mai 2021

NOTIFICATION AUX PARTIES

REQUÊTE DE L'IPBES POUR DES CONTRIBUTIONS CONCERNANT L'ÉVALUATION DE L'UTILISATION DURABLE DES ESPÈCES SAUVAGES, RAPPORTS DE CADRAGE SUR LES ÉVALUATIONS EN PRÉPARATION DE LA HUITIÈME SESSION DE LA PLÉNIÈRE DE L'IPBES

Le Secrétariat de la CMS souhaite attirer l'attention sur un appel de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) pour participer à l'examen du deuxième avant-projet de rédaction des chapitres ainsi que du premier avant-projet du résumé de l'évaluation de l'IPBES de l'exploitation durable des espèces sauvages à l'intention des décideurs.

La période pour cet examen externe de l'évaluation est jusqu'au 10 juin 2021.

Les détails sur la façon de s'inscrire en tant qu'examineur pour l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques peuvent être trouvés [ici](#).

Compte tenu de l'importance potentielle de ce produit de l'IPBES pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 et des objectifs de la Convention en général, le Secrétariat souhaite encourager les Parties à la CMS, les membres du Conseil scientifique de la CMS, les organisations partenaires et les experts à contribuer à l'examen et à le faciliter, en accordant une attention particulière aux questions d'intérêt pour la Convention.

Le Secrétariat souhaite également attirer l'attention sur la Notification [EM/2021/10](#) concernant les préparatifs de la huitième session plénière de l'IPBES (IPBES 8). Les gouvernements sont invités à soumettre, avant le 24 mai 2021, leurs commentaires finaux sur le rapport de cadrage sur l'évaluation des interactions (IPBES/8/3), le rapport de cadrage sur l'évaluation des changements transformateurs (IPBES/8/4) et les plans de travail provisoires des équipes spéciales (IPBES/8/7), disponibles à l'adresse suivante : <https://ipbes.net/fr/events/ipbes-8-plenary>. Tous ces éléments sont pertinents pour le travail dans le cadre de la CMS. A cet égard, le Secrétariat aimerait rappeler aux Parties la demande de la Résolution 10.8 (Rev.COP13) de la CMS aux points focaux et aux conseillers scientifiques de la CMS « *de communiquer et d'assurer régulièrement la liaison avec les représentants nationaux auprès de l'IPBES afin de garantir que les besoins d'orientation en termes de recherche et de politique relatives aux espèces migratrices, notamment celles inscrites aux annexes de la CMS, sont prises en compte de manière appropriée par l'IPBES* » et de la demande de la Décision 13.12 au Conseil scientifique « *à participer aux processus de d'évaluation de la portée à l'examen des projets d'évaluation thématique de l'IPBES adoptés par la Plénière IPBES-7 en vue de garantir l'intégration des éléments de connectivité* ».

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>